



Canadian Council on Animal Care
Conseil canadien de protection des animaux

Politique du CCPA : l'examen du mérite pédagogique de l'enseignement faisant appel à des animaux

Date de publication : mai 2016

Les établissements certifiés par le CCPA doivent soumettre tout programme d'enseignement faisant appel à des animaux vivants à un examen du mérite pédagogique. Idéalement, cette évaluation sera effectuée par une équipe composée d'au moins deux examinateurs qui ne sont pas membres du comité de protection des animaux (CPA) de l'établissement et qui ont des connaissances en matière de pédagogie et de méthodes qui ne font pas appel aux animaux. La décision déterminera s'il est essentiel de faire appel à des animaux pour atteindre les résultats et les objectifs du programme d'enseignement, et sera communiquée par écrit au CPA.

Le processus d'examen du mérite pédagogique devrait être décrit en détail dans une politique de l'établissement et son application relève du cadre responsable.

Éléments clés de l'examen du mérite pédagogique

- 1) En raison de la grande diversité des établissements qui offrent des programmes d'enseignement faisant appel à des animaux, un certain nombre de processus peuvent être utilisés pour l'examen du mérite pédagogique. Les établissements doivent élaborer une approche pertinente à leur taille et à leur structure organisationnelle pour procéder à cet examen de leurs programmes d'enseignement faisant appel à des animaux. Il s'agira donc de déterminer le processus qui convient le mieux : un comité départemental autonome, un comité pour l'ensemble de l'établissement ou une équipe d'au moins deux examinateurs indépendants pour effectuer des examens au cas par cas.
- 2) L'examen du mérite pédagogique de tout programme d'enseignement faisant appel à des animaux devrait comprendre les éléments clés suivants :
 - les objectifs d'apprentissage sont clairs, et accompagnés d'une description du recours à des animaux (voir l'exemple 1)
 - les exigences pour l'atteinte des objectifs d'apprentissage, notamment dans quelle mesure les étudiants doivent les atteindre (précision, rapidité, qualité)
 - la compatibilité entre le niveau d'apprentissage et les besoins du groupe d'étudiants et les objectifs de l'enseignement faisant appel aux animaux
 - le moment prévu pour faire appel aux animaux est opportun selon le calendrier des résultats escomptés (voir exemple 2)
 - les observations recueillies lors de l'évaluation de l'apprentissage des étudiants et de l'évaluation des cours ou du programme concernant les avantages de faire appel aux animaux pour l'enseignement
 - les possibilités et les obstacles liés à la mise en œuvre des Trois R pour les activités d'enseignement faisant appel aux animaux ont été examinés de manière exhaustive par le chargé de cours
 - la pertinence des critères d'évaluation de l'apprentissage faisant appel aux animaux et leur contribution à l'optimisation du recours aux animaux dont profiteront les futurs étudiants

Exemple 1 : Objectif d'apprentissage

À la fin de son apprentissage, l'étudiant sera capable d'effectuer la technique d'intubation oro-trachéale chez le rat anesthésié. Le succès de cette technique repose sur une exécution en moins de 60 secondes, réalisée sans hémorragie.

Exemple 2 : Résultats escomptés en faisant appel aux animaux

Le moment idéal pour réaliser l'objectif d'apprentissage de l'intubation oro-trachéale (voir ci-dessus) est immédiatement lorsque la compétence est requise pour d'autres objectifs, plutôt que dans le cadre d'une démonstration un à deux ans avant même que cette compétence soit mise en pratique.